AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0471
FR0013018041-FS0149

3 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NAVYA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2021, la société par actions simplifiée 360 Capital Partners (13 avenue de l'Opéra 75001 Paris), agissant pour le compte du fonds Robolution Capital I (FCPI) dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NAVYA et détenir, à cette date, pour le compte dudit fonds, 1 153 000 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 3,45% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NAVYA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 2 mars 2021, pour le compte dudit fonds, 222 862 actions NAVYA représentant autant de droits de vote, soit 0,67% du capital et des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 33 458 029 actions ordinaires représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.